

MASTER 2 – COMMERCE INTERNATIONAL

NOM, Prénom :

N° d'étudiant INALCO :

Né(e) le : à :

Nationalité :

Adresse :
.....
.....

CP : VILLE :

Tél. : Portable :

E-mail :

Langue orientale d'accès : Langue maternelle :

Niveau d'anglais : Outils et techniques informatiques :

Parcours envisagé (un au choix, sous réserve de l'accord de la Commission pédagogique et des places disponibles) : **1) Banque - Finance 2) Marketing 3) Achats/Négociations**

- **1^{er} choix** : **2^e choix** :

Ce dossier doit obligatoirement être accompagné de :

En double exemplaire :

- un CV actualisé,
- une lettre exposant vos motivations et votre projet professionnel,
- les copies du ou des diplômes déjà obtenus (avec leurs suppléments), traduits et certifiés conformes pour les étudiants hors UE,
- les copies des relevés de notes,
- une attestation TCF5 ou du DALF pour les candidats sans scolarité en France.

En un exemplaire :

- 2 enveloppes timbrées (petit format) avec vos nom et adresse,
- 1 enveloppe A4 avec vos nom et adresse (non affranchie)

(les derniers résultats universitaires décisifs devront nous parvenir avant la fin juin)

**Dossier à envoyer entre le 2 et le 22 mai (cachet de la poste faisant foi)
par courrier ET par mail (en un seul document PDF avec intitulé selon modèle suivant :
NOM_Prénom_Candidature_M1_2018_2019) aux adresses ci-dessous :**

**Courrier : INALCO – Filière Commerce International - Bureau 3.25
65 rue des Grands Moulins – CS 21351 - 75214 PARIS CEDEX 13**

Mail : hafida.couvreur@inalco.fr



La filière COMMERCE INTERNATIONAL est la filière professionnelle de l'INALCO ouvrant sur les métiers du commerce international. Elle existe depuis 1970 et son originalité consiste à associer étroitement un double cursus en économie et techniques de commerce international d'une part et en langue et culture orientales d'autre part.

En juin 1998, la filière a reçu l'habilitation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie, pour délivrer un diplôme national de niveau 3^{ème} cycle : **le Master 2 spécialité «Commerce International»**. Ce diplôme national confirme la **vocation de la filière de commerce international vers les métiers internationaux des entreprises** et permet d'offrir une formation très pointue à des étudiants souhaitant s'orienter professionnellement vers les marchés orientaux pris au sens large.

Les étudiants inscrits dans l'une des 52 langues ouvertes aux masters de l'INALCO peuvent être admis dans notre filière : arabe, chinois, coréen, grec, hébreu, hindi, indonésien, japonais, polonais, russe, thaïlandais, turc, vietnamien, etc...

Effectif : 30 à 40 étudiants par promotion.

Le Master 2 spécialité Commerce International est un diplôme professionnel d'une année universitaire débouchant sur la vie professionnelle (*à ce titre, il faut noter que le redoublement est exceptionnel et soumis à l'acceptation de son directeur*).

Vous trouverez de nombreuses informations sur la filière de commerce international sur le site <http://www.inalco.fr> (Etudier à l'Inalco/filières professionnelles)

Les étudiants de master sont invités à élire **deux délégués** (avec téléphone portable et adresse électronique) et à transmettre leurs noms au secrétariat dans la quinzaine de jours suivant la rentrée universitaire.

Il est à noter que la filière édite l'**Annuaire de ses anciens élèves** tous les deux ans. Cet annuaire est un outil très utile pour les étudiants en cours de scolarité et il leur est fortement conseillé d'en acquérir un exemplaire (Dernière édition parue en décembre 2014). *L'adhésion à l'association pour l'expansion du CPEI est obligatoire (20 euros)*. Elle donne droit notamment à l'annuaire.

TOUT SAVOIR SUR L'APPRENTISSAGE MASTER 2 COMMERCE INTERNATIONAL

Depuis 2010, la filière de commerce international de l'INALCO (CPEI Centre de Préparation aux Echanges Internationaux) propose le **Master 2 de commerce international en alternance** avec le soutien du CFA FORMASUP de Paris. **(Cette formule n'existe pas encore pour le M1)**

Depuis 2010, la promotion de Master 2 est donc constituée à la fois d'étudiants traditionnels et d'étudiants en apprentissage qui ont choisi cette formule appelée aussi « formation en alternance ». **L'âge limite** pour cette formation est de **26 ans pour les contrats d'apprentissage mais les contrats de professionnalisation permettent aux étudiants plus âgés d'étudier en alternance**. Le programme du master est commun à ces deux formules (voir documentation du master) mais l'organisation est différente.

Voici les principales caractéristiques du master en alternance :

Rythme

Après 2 à 3 semaines de cours intensifs (9h - 19h) en septembre, communes à tous les étudiants, les cours réguliers commenceront pour tous en octobre. C'est à cette date que, l'étudiant ayant choisi la formule de l'apprentissage et ayant lui-même trouvé une entreprise d'accueil, peut débiter les cours selon la formule de l'alternance et sera soumis au régime de l'apprentissage.

Le rythme est le suivant :

Lundi/mardi/mercredi en entreprise (7h par jour)

Jeudi/vendredi en cours (7 h par jour en moyenne)

Les étudiants « classiques » auront cours les lundis, jeudi et vendredi en journée et les samedis matins.

Les cours ont lieu pendant toute l'année jusqu'au mois d'avril. Ensuite les étudiants traditionnels partent en stage tandis que les étudiants en apprentissage restent dans leur entreprise d'accueil toute la semaine (temps plein).

Deux types de contrat:

Le contrat d'apprentissage signé entre l'établissement d'enseignement, le CFA et l'entreprise d'accueil peut être signé dans une période de trois mois avant le début de la formation (septembre) à trois mois après. La durée de l'apprentissage est égale à l'année de formation et se termine normalement à l'obtention du titre ou du diplôme préparé. Les deux premiers mois du contrat constituent une période d'essai pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des deux parties sans préavis. L'apprenti peut disposer d'un congé annuel de 5 semaines (si accord de l'employeur ou -à défaut- indemnité compensatrice) et d'un congé rémunéré de 5 jours pour la préparation des épreuves du diplôme.

Le contrat de professionnalisation est également mis en place avec une convention de formation signée entre l'Inalco, l'entreprise (et son OPCA) et le CFA Formasup Paris. Ce type de contrat ne comprend aucune limite d'âge.

Le contrat peut être à durée limitée pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. L'entreprise doit faire une demande de prise en charge financière auprès de son OPCA. Le montant de rémunération de l'étudiant doit être au moins équivalent à 80% du SMIC pour un étudiant de moins de 26 ans et à 85% pour un étudiant de plus de 26 ans.

Les employeurs de salariés en contrat de professionnalisation peuvent bénéficier, selon les cas, d'un certain nombre d'aides financières.

Contacts information :

CFA FORMASUP PARIS, 4 rue Blaise Desgoffe 75006 PARIS, Tel : 01 53 63 53 50/ <http://www.formasup-paris.com>

Encadrement

L'étudiant en apprentissage est encadré dans l'entreprise par un maître d'apprentissage et à l'Inalco par un responsable pédagogique. Ces derniers doivent se rencontrer dans l'entreprise dans les deux mois suivant la conclusion du contrat d'apprentissage afin de procéder à une première évaluation du déroulement de la formation. Dans le cours de l'année d'autres rencontres sont organisées, à la fois en entreprise et dans l'école.

Le rapport d'activité (type rapport de stage) qui clôt la période d'apprentissage se conclut par une soutenance orale.

Frais et salaires

Les frais de scolarité sont pris en charge par l'entreprise via le versement de la taxe d'apprentissage au CFA coordonnateur (FORMASUP). L'entreprise verse de plus un salaire à l'étudiant équivalent à 61% du SMIC sauf dans le cadre de conventions collectives plus favorables. Le salaire de l'apprenti est **totalelement exonéré des charges sociales** "salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi" (article L. 118-6 du code du travail et article 83 de la loi 88-1149), donc le salaire net est égal au salaire brut. Le salaire de l'apprenti est également **totalelement exonéré de l'impôt sur le revenu**, dans la limite du SMIC.

Réservé à l'Administration :

RESULTATS DE L'EVALUATION DU DOSSIER/

TEST DE LANGUE ORIENTALE : obligatoire non obligatoire Résultat

TEST DE LANGUE ANGLAISE : obligatoire non obligatoire Résultat.....

ENTRETIEN obligatoire non obligatoire Résultat.....

CANDIDAT ADMIS LISTE COMPLEMENTAIRE REFUSE

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY


Le (la) directeur(trice) Le (la) directeur(trice) des études L'enseignant responsable

Mise à jour des coordonnées de

Adresse :

CP **Ville**



Mise à jour des coordonnées de

Adresse :

CP **Ville**



Coordonnées des parents : Adresse permanente

Adresse :

CP **Ville**

